

<https://enseignants.se-uns.org/Cloture-du-Grenelle-du-grain-a-moudre-mais-des-contreparties-a-eviter-pour-la>



Clôture du Grenelle : du grain à moudre mais des contreparties à éviter pour la suite

- Fil d'actu -
Date de mise en ligne : mercredi 26 mai 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lors d'une réunion avec les organisations syndicales puis d'une conférence au Conseil économique social et environnemental, le ministre a clos le Grenelle de l'Éducation en prenant 12 engagements et en définissant des orientations pour des mesures budgétaires en 2022. C'est au cours des prochaines semaines qu'elles seront finalisées dans le cadre du dialogue social, comme le souhaitait le SE-Unsa.

Avec un budget abondé de 400 millions d'euros pour ces nouvelles mesures, de 100 millions d'euros pour financer en année pleine la première étape de la prime d'attractivité et de 200 millions d'euros au titre de la nouvelle participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, la phase de discussions qui s'ouvre donne du grain à moudre.

400 millions d'euros ne suffiront pas à répondre à ces besoins et à ceux de nombreuses autres catégories de personnels qui contribuent au Service public d'éducation. L'absence de loi de programmation n'est pas une découverte puisque le calendrier du quinquennat ne le permet plus. Néanmoins, compte-tenu des retards accumulés, tant en matière de rémunération que de qualité de vie au travail, le SE-Unsa demande la traduction des engagements en textes réglementaires de portée pluriannuelle.

Des demandes du SE-Unsa retenues

Des demandes portées par le SE-Unsa depuis des mois dans l'agenda social et dans les ateliers du Grenelle, ont été retenues : possibilité d'élargir le nombre des bénéficiaires de la prime d'attractivité, poursuite de l'amélioration des nombres de promotions à la hors-classe et élargissement des conditions d'accès à la classe exceptionnelle, augmentation de la rémunération des AESH, amélioration de la rémunération des directrices et des directeurs (régime indemnitaire) et de leurs conditions d'exercice (amélioration du régime de décharges) ainsi que celles des formateurs et des conseillers pédagogiques.

Des promesses sur la qualité de vie au travail

Le ministère annonce la création d'un Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels dont les organisations syndicales seront membres du conseil d'orientation. Sur le sujet des ressources humaines souvent mis en avant, un certain nombre de décisions sont annoncées visant à concrétiser les promesses de mobilité professionnelle notamment. Un volet *protection des personnels* ainsi que la création d'une structure d'action sociale pour des avantages sociaux et culturels sont également prévus.

Des trous dans la raquette

D'autres revendications du SE-Unsa demeurent pour l'instant sans réponse, comme la rémunération des futurs professeurs, CPE et PsyEN stagiaires jusqu'ici exclus de la prime d'attractivité, la revalorisation de catégories professionnelles toujours oubliées (assistants d'éducation, professeurs documentalistes, enseignants en milieu pénitentiaire par exemple) ou encore une meilleure reconnaissance des missions de suivi et d'accompagnement des élèves.

Le SE-Unsa investira, dans la dernière étape, tous les espaces de dialogue social pour obtenir les avancées concrètes, pousser plus loin ce qui pourra l'être mais avec le souci d'évacuer, si nécessaire, les chiffons rouges qu'il pointe depuis des mois, comme la tentation idéologique de la rémunération au mérite ou d'un accroissement des obligations de service.

Retrouvez le détail et le calendrier des engagements du ministre sur :

<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>